

Titres-restaurant sur carte: la CNTR satisfaite d'une concertation

PARIS - La commission nationale des Titres-Restaurant (CNTR), l'organisme paritaire qui supervise le dispositif du titre-restaurant, s'est félicité mercredi de l'ouverture d'une concertation par les pouvoirs publics sur la dématérialisation des tickets restaurants.

La CNTR indique dans un communiqué que les ministères de l'Economie et du Travail ont confirmé que la dématérialisation des titres-restaurant ne pouvait se faire sans concertation et sans l'adaptation de la réglementation en vigueur, comme elle le réclamait.

Les ministères ont ainsi confié à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) le soin de réunir un groupe de travail associant tous les membres de la CNTR et l'ensemble des opérateurs qui souhaitent s'engager dans l'émission de titres-restaurant dématérialisés, ajoute l'organisme paritaire.

La question s'est retrouvée sur le devant de la scène après l'annonce en octobre par la société française Moneo du lancement début 2013 d'une carte Moneo Resto, devant concurrencer le monopole des Ticket Restaurant et autre Chèque Déjeuner.

Les émetteurs de titres papier, Ticket Restaurant d'Edenred, Chèque Déjeuner, Chèque de Table de Natixis et Chèque Restaurant de Sodexo, les syndicats CGT, FO, CFDT, CFTC et CFE-CGC, ainsi que des organisations patronales, membres de la CNTR, s'étaient alors dit favorables à la dématérialisation du titre-restaurant tout en posant deux conditions: une concertation paritaire et des dispositions législatives et réglementaires adaptées à la dématérialisation.

Avec sa carte, Moneo veut capter 10% du marché des titres-restaurant d'ici cinq ans, soit un volume d'affaires autour de 600 millions d'euros. Il assure répondre aux exigences réglementaires en vigueur et travailler à l'émission sous surveillance de la Banque de France.

EDENRED

NATIXIS

SODEXO

(©AFP / 21 novembre 2012 12h19)